



17ème législature

Question N° : 54	De M. David Habib (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Pyrénées-Atlantiques)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > transports aériens	Tête d'analyse > Situation de l'aéroport de Pau	Analyse > Situation de l'aéroport de Pau.
Question publiée au JO le : 26/11/2024		

Texte de la question

M. David Habib attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé des transports, sur la situation de l'aéroport de Pau. Premièrement, depuis le 27 octobre, il n'y a plus de ligne entre Pau et Orly. Cette suppression intervient après le transfert de l'exploitation de la ligne par Air France au bénéfice de Transavia qui a fortement dégradé cette desserte. Dans le même temps, l'aéroport de Tarbes a bénéficié de concours financiers de l'État pour assurer une liaison Tarbes-Orly. Plusieurs dizaines de milliers de passagers béarnais ont préféré prendre l'avion à Tarbes pour rejoindre Orly que d'emprunter les vols Air France Hop entre Pau et Roissy. Ceux-ci (4 liaisons quotidiennes) sont cependant tous complets. M. le Premier ministre s'est récemment engagé à rétablir cette ligne. M. le député se réjouit de cette bonne nouvelle et souhaite désormais connaître le calendrier de cette reprise qui doit très rapidement s'imposer. Deuxièmement, l'aéroport de Pau fait face à une autre difficulté stratégique : celle de l'arrêt du système d'« atterrissage tout temps », également appelé « atterrissage de précision par faible visibilité ». La confirmation de cette information serait une catastrophe pour l'aéroport dont l'ATT est un des atouts majeurs et constitue un avantage compétitif considérable. Il est attendu du Gouvernement une décision claire et positive sur ce point, ainsi que la confirmation que l'« atterrissage tout temps » ne saurait être remis en cause sur la plate-forme paloise. Troisièmement, il vient d'être rendu public que la direction générale de l'aviation civile devait plusieurs millions d'euros à l'aéroport de Pau. Cette dette s'explique par des charges correspondant à des missions de sécurité dont la responsabilité - et donc le financement - incombe à l'État. Cette dette, très conséquente, doit être honorée dans les meilleurs délais. L'aéroport souffre déjà suffisamment pour ne pas avoir, en plus, à supporter le poids d'une telle perte financière. L'aéroport de Pau a saisi l'Union des aéroports français qui elle-même a saisi M. le ministre. Là aussi, M. le député et la population du territoire sont en attente d'éléments concrets et précis. Il souhaite avoir son avis à ce sujet.